

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

DEL .13 / 2025

DATE DE LA CONVOCATION : 25/09/2025

DATE DE PUBLICATION :

L'An deux mil vingt-cinq, le 25 septembre à 18h30, le Conseil d'Administration étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur BRUN Fernand, agissant en qualité de Président.

NOMBRE DE MEMBRES

Membres en exercice : 17

Membres présents : 13

Nombre de votants : 14

Etaient présents :

Mme BIGEL Anne-Marie - Mme BOUCHER Julie - M. BRUN Fernand – Mme DELOR Isabelle -
Mme DUPONT Karine - Mme DURANDO Danielle - M. DUVEAU Francis - M. GAUTIER Franck –
Mme MAINARDI Martine - M. RABILLER Noël - M. ROSSI Patrick - M. SEIGNOBOS Jean-Luc -
Mme SCOTTO Fabienne.

Etaient représentés :

Mme VEZZOSO Andrée donne procuration à Mme BOUCHER Julie.

Etaient Absentes :

Mme YZQUIERDO Laurence - Mme GACNIK Marie-France - Mme DOLE Stéphanie.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, Monsieur SEIGNOBOS Jean-Luc ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

DEMANDE DE PRIME D'OBTENTION AU PERMIS DE CONDUIRE ET AU BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ANIMATEUR (B.A.F.A)

Monsieur le Président expose qu'afin de favoriser l'accès des jeunes au permis de conduire le Centre Communal d'Action Sociale de la commune propose une aide financière au permis de conduire, l'absence de ce dernier pouvant freiner l'accès à une formation ou un emploi.

D'autre part, une aide à l'obtention du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) ou le Brevet National de Sécurité et de Sauvetage (BNSSA) peut être attribuée. En effet, ces diplômes représentent une clé pour évoluer dans les métiers de l'animation.

Il convient de délibérer sur l'octroi des bourses au regard des demandes qui ont été enregistrées.

Au total quatre demandes ont été déposées et déclarées complètes et éligibles, à savoir :

- 3 demandes au titre du permis de conduire,
- 1 demandes au titre du BAFA.

Le montant des aides est accordé en contrepartie d'un engagement bénévole au cours d'actions en faveur de la commune et du Centre Communal d'Action sociale (CCAS) à hauteur de 14h00 chacun.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

OUI l'exposé de Monsieur le Président,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'article L.123-5 du Code de l'Action Sociale et Familiale,

VU les délibérations n°10/2023 du Conseil d'Administration en date du 9 novembre 2023 et n°02/2024 du Conseil d'Administration en date du 22 février 2024 relatives à la mise en place et aux conditions d'attribution des bourses d'aides au permis de conduire, BAFA et BNSSA,

ET APRES en avoir constaté,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ACCORDER les primes d'obtention au permis de conduire et au BAFA comme indiqué ci-dessous :

- Demande n°5 : pour un permis de conduire d'un montant de 150 €,
- Demande n°7 : pour une demande de BAFA d'un montant de 150€,
- Demande n°8 : pour un permis de conduire d'un montant de 150€,
- Demande n°9 : pour un permis de conduire d'un montant de 150€.

Article 2 :

DE DIRE que les bénéficiaires s'engageront bénévolement en faveur d'actions pour la commune et le CCAS à hauteur de 14h00 chacun.

Article 3 :

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document en relation avec cette affaire.

FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an que dessus
AU REGISTRE sont les signatures

POUR : 14-UNANIMITE

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

SEIGNOBOS Jean-Luc

Le secrétaire de séance



Fernand BRUN

Le Président



